

COVID-19 et exploitation minière

Liste de vérifications à effectuer pour le contrôle et la prévention

Version 1, mai 2020

La présente liste de vérifications à effectuer pour le contrôle et la prévention est un outil permettant de contribuer à la mise en œuvre, ainsi qu'à l'amélioration permanente, des mesures

Comment utiliser cette liste?

- Désigner un petit groupe de personnes ayant différentes fonctions pour garantir une diversité de points de vue.
- ► Former et informer l'équipe sur les modalités d'utilisation de la liste, la remplir et enregistrer les résultats.
- Au sein de l'équipe, définir quelles mesures doivent être prises en priorité, par qui et quand, pour trouver une solution concernant toute question dont la réponse serait « non ».
- Présenter ces suggestions au comité de sécurité et de santé, à l'équipe de direction ou comité chargé de planifier la mise en œuvre des améliorations proposées.
- L'équipe ne doit pas hésiter à demander des précisions aux autorités compétentes en matière de sécurité et de santé au travail, aux inspections du travail, aux associations nationales de sécurité et de santé et aux organisations d'employeurs et de travailleurs.

Considérations importantes

Le succès de la mise en place de cette liste repose sur une coopération et un dialogue social actifs entre la direction, les superviseurs et les travailleurs des mines ainsi que leurs représentants. La direction d'une exploitation minière est chargée de garantir la sécurité et la santé de tous les travailleurs et devrait faire intervenir les comités de sécurité et de santé ou les délégués des travailleurs à la sécurité dans ce processus. Les travailleurs ont la responsabilité de suivre attentivement et d'appliquer tous les mécanismes de contrôle mis en place. Ils ont également le droit de quitter leur poste de travail lorsqu'il existe des motifs raisonnables de penser que la situation présente un grave danger pour leur sécurité ou leur santé.

Veuillez noter que cette liste de vérifications à effectuer ne constitue pas une liste exhaustive de l'ensemble des mesures nécessaires. D'autres points devraient être ajoutés et la liste adaptée à la nature, à la complexité et aux caractéristiques spécifiques de chaque exploitation minière, ainsi qu'aux lois, réglementations et directives nationales visant à mieux lutter contre le COVID-19.

Les responsables des exploitations minières doivent respecter les normes internationales du travail ratifiées et les obligations légales imposées par le droit national. On trouvera des orientations dans les documents suivants: Questions fréquentes - Principales dispositions des normes internationales du travail à prendre en compte dans le contexte évolutif de l'épidémie de COVID-19; Convention (no. 176) sur la sécurité et la santé dans les mines, 1995; Recommandation (no. 183) sur la sécurité et la santé dans les mines, 1995; Recueil de directives pratiques du BIT sur la sécurité et la santé dans les mines de charbon souterraines; Recueil de directives pratiques du BIT sur la sécurité et la santé dans les mines à ciel ouvert et Principes techniques et éthiques de la surveillance de la santé des travailleurs : Principes directeurs du BIT.

▶ 1. Planification, ressources et systèmes de gestion

1.1	La direction de la mine a-t-elle élaboré et diffusé une déclaration concernant sa volonté de prévenir et de réduire les risques liés à l'exposition au COVID-19 et à la transmission du virus sur le site, en consultation avec les travailleurs ou leurs représentants?	Oui	Non
	Un plan de préparation et d'intervention visant à lutter contre le COVID-19 sur le site a-t-il été élaboré et testé, en consultation avec les travailleurs ou leurs représentants, en tant que plan à part entière ou dans le cadre d'un autre plan de gestion?	Oui	Non
	 Ce plan porte-t-il sur tous les domaines d'activité et toutes les tâches exécutées par les travailleurs, quel que soit leur statut et les modalités de leur contrat? 	Oui	Non
1.2	 Toutes les sources possibles d'exposition et autres facteurs aggravants sont-ils envisagés (par exemple, la contamination sur le site de travail et l'interaction entre les travailleurs, avec les sous-traitants, les fournisseurs, les clients et les visiteurs sur le site, de même qu'avec les communautés minières locales et les peuples autochtones)? 	Oui	Non
	• Le plan est-il conforme aux normes et directives internationales?	Oui	Non
	 Le plan a-t-il été approuvé par le comité de sécurité et de santé et l'équipe ou le comité de direction? 	Oui	Non
1.3	Une évaluation des risques propres au COVID-19 a-t-elle été menée en collaboration avec les travailleurs ou leurs représentants, et le plan de préparation et d'intervention face au COVID-19 tient-il compte des risques recensés?	Oui	Non
	Des ressources financières ont-elles été attribuées au titre du plan de préparation et d'intervention face au COVID-19?	Oui	Non
	 Les ressources attribuées sont-elles proportionnelles au nombre de travailleurs et permettent-elles de faire face aux risques sans surcharger le système de santé local ? 	Oui	Non
	 L'approvisionnement en savon, désinfectant, gel antibactérien, serviettes et mouchoirs en papier est-il suffisant? 	Oui	Non
1.4	 Les stocks d'équipements de protection individuelle (pour hommes et femmes) contre le COVID-19, y compris les masques, les écrans faciaux, les gants et les lunettes de protection, sont-ils suffisants? 	Oui	Non
	 Des thermomètres 'sans contact' adaptés sont-ils disponibles pour le dépistage des travailleurs, des sous-traitants et des fournisseurs? 	Oui	Non
	 Les tests étant de plus en plus facilement accessibles, le lieu de travail est-il équipé pour mettre en place un système de dépistage des travailleurs? 	Oui	Non
	 Des zones de pré-dépistage, d'isolement et de quarantaine ont-elles été installées et sont-elles prêtes à être utilisées? 	Oui	Non
1.5	Les installations médicales sont-elles dotées de l'équipement et des médicaments nécessaires pour dispenser un traitement ou des soins en cas d'infection par le COVID-19, ou un dispositif est-il prévu pour effectuer des transferts aux hôpitaux ou cliniques médicales voisins en toute sécurité, sans frais pour les travailleurs?	Oui	Non

	Une équipe d'intervention, ainsi qu'une personne chargée de diriger cette équipe, ont-ils été désignés pour mettre en œuvre le plan conjointement établi de préparation et d'intervention face au COVID-19?	Oui	Non
	 L'équipe d'intervention et son responsable ont-ils été formés dans le domaine des maladies transmissibles et disposent-ils de l'expérience nécessaire pour mettre en œuvre le plan de préparation et d'intervention? 	Oui	Non
1.6	 Le personnel médical, les travailleurs sociaux, les conseillers, le personnel de sécurité, les directeurs et délégués dans le domaine de la sécurité et la santé, les représentants des travailleurs en matière de sécurité et santé au travail et autres travailleurs délégués participant à la mise en œuvre du plan de préparation et d'intervention ont-ils été formés à la prévention et lutte contre le COVID-19? 	Oui	Non
	• Le responsable de la sécurité et santé au sein de l'exploitation minière participe-t-il à l'équipe d'intervention ou collabore-t-il avec le responsable du plan de préparation et d'intervention?	Oui	Non
	 Les travailleurs délégués précités ont-ils été soumis au dépistage du COVID-19 et sont-ils examinés tous les jours? 	Oui	Non
1.7	Le plan de préparation et d'intervention face au COVID-19 est-il appliqué activement et fait-il l'objet d'un suivi continu et d'améliorations régulières?	Oui	Non
1.8	Les services de santé au travail et les autorités de santé publique locales, régionales ou nationales sont-elles consultées régulièrement pour faire en sorte que les orientations et conseils les plus récents et pertinents soient incorporés dans le plan de préparation et d'intervention face au COVID-19?	Oui	Non
1.9	Les progrès accomplis et les problèmes survenus sont-ils signalés au comité de sécurité et de santé, à l'équipe et au comité de direction en vue de leur examen et d'améliorations possibles?	Oui	Non
▶ 2. F	formation et communication		
	La direction de l'exploitation minière ainsi que les travailleurs et leurs représentants ont-ils été formés et informés des mesures adoptées pour prévenir les risques liés à	Oui	Non
	l'exposition au virus et du comportement à adopter en cas d'infection par le COVID-19?		
2.1	 La formation est-elle axée sur les risques propres à chaque poste de travail et tâche exécutée? 	Oui	Non
	• La formation comprend-elle des informations concernant l'utilisation, l'entretien et l'élimination appropriés des équipements de protection individuelle?	Oui	Non
	• La formation est-elle fournie systématiquement et en temps opportun, adaptée aux spécificités culturelles et dispensée dans les langues locales et de façon continue?	Oui	Non

¹ En ce qui concerne les tests et le suivi de santé des travailleurs, veuillez vous reporter au document *Principes techniques et éthiques de la surveillance de la santé des travailleurs: Principes directeurs du BIT*, et consulter les directives et lois établies par les autorités nationales de santé.

	Un système a-t-il été mis en place pour fournir des informations fiables et à jour aux travailleurs, sous-traitants et fournisseurs concernant la situation récente et la manière de lutter contre la propagation du COVID-19 sur le site et au sein des communautés minières?	Oui	Non
	 Les informations sont-elles fondées sur les données et orientations les plus récentes émises par l'Organisation mondiale de la santé et les autorités de santé nationales et locales? 	Oui	Non
2.2	 L'information est-elle bien visible à l'aide d'affiches et de panneaux installés sur le site, écrits dans les langues locales et adaptés aux spécificités culturelles? 	Oui	Non
	 Les informations relatives à la santé, à l'hygiène et à d'autres contrôles sont-elles intégrées aux plans de présentation du site fournis aux travailleurs, sous-traitants et fournisseurs? 	Oui	Non
	 Des informations relatives aux pratiques en matière d'hygiène et de santé fondées sur des observations factuelles ont-elles été intégrées aux programmes de formation obligatoires ou volontaires, existants à l'aide des moyens de diffusion les plus efficaces (tels que les programmes de formation en ligne ou sur support papier, les bulletins d'information et les courriels)? 	Oui	Non
	La direction de l'exploitation minière communique-t-elle régulièrement les informations essentielles aux sous-traitants, fournisseurs et travailleurs par l'intermédiaire de leurs représentants, en utilisant autant que possible des moyens électroniques et en appliquant des contrôles de distanciation physique stricts lorsque des réunions informatives informelles, des réunions de démarrage et autres réunions présentielles sont nécessaires?	Oui	Non
2.3	• Ces informations portent-elles également sur les mesures les plus importantes en matière de prévention et de lutte contre le COVID-19, à savoir la distance physique, la réduction des contacts physiques et de l'utilisation d'effets appartenant à d'autres personnes, les bonnes pratiques en matière d'hygiène personnelle (par exemple, se laver les mains régulièrement avec du savon ou un gel à base d'alcool, ne pas toucher son visage), l'utilisation de mouchoirs ou de son coude lorsqu'on éternue, et les bonnes pratiques en matière d'hygiène sur le lieu de travail (par exemple, désinfecter les objets du lieu de travail tels que les outils, les équipements, les commandes, les machines, les ascenseurs, les monte-charges, le matériel, les véhicules, les cages d'ascenseurs et de puits des tunnels, les sièges de toilettes, les tourniquets, les rampes, les tables et les chaises)?	☐ Oui	Non
2.4	Les travailleurs ont-ils été informés de leur droit de quitter leur poste de travail au sein de l'exploitation lorsqu'il existe des motifs raisonnables de penser que la situation présente un grave danger pour leur sécurité ou leur santé?	Oui	Non

2.5	Les familles sont-elles consultées et informées régulièrement de l'évolution de la situation et des mesures permettant de prévenir et de lutter contre la propagation du COVID-19 sur le site et au sein de leur communauté?	Oui	Non
2.6	Les travailleurs et les membres de leurs familles disposent-ils d'informations concernant les services psychosociaux et de conseil, et les programmes d'assistance disponibles sur le site (par exemple, formation initiale et premiers secours dans le domaine de la santé mentale) et au sein de leur communauté (par exemple, via des centres d'appel ouverts 24h/24h et 7 jours/7) et ont-ils accès à ces services et programmes?	Oui	Non
	uivi de santé des travailleurs, autocontrôle et rec es contacts	herc	he
	Un système confidentiel de surveillance du COVID-19 établi d'un commun accord a-t-il été mis en place ou intégré dans le suivi de santé habituel des travailleurs, conformément aux législations nationales, et en consultation avec les travailleurs ou leurs représentants?	Oui	Non
3.1	 La direction de l'exploitation minière fait-elle appel aux services de santé au travail et aux autorités de santé publique locales, régionales ou nationales pour assurer le dépistage gratuit du COVID-19 sur le site et au sein des communautés minières? 	Oui	Non
	• Un répertoire des groupes à risque ou des personnes vulnérables a-t-il été créé?	Oui	Non
3.2	Les travailleurs ont-ils reçu les conseils et les instructions relatives aux modalités d'autocontrôle et au signalement des symptômes les plus courants (par exemple, la fièvre, la toux sèche ou la fatigue)?	Oui	Non
3.3	Les travailleurs ont-ils été informés de la moment où il faut procéder à une quarantaine volontaire et de la conduite à tenir en cas d'urgence?	Oui	Non
3.4	Des mesures ont-elles été mises en place pour dépister les travailleurs, sous-traitants, fournisseurs et visiteurs aux points d'entrée du site (par exemple, contrôle de la température, questionnaire de santé)?	Oui	Non
3.5	Des pièces d'isolement ont-elles été préparées et des procédures établies à l'intention des travailleurs qui présentent des symptômes?	Oui	Non
3.6	Des systèmes et des procédures ont-ils été mis en place pour recenser et suivre des personnes potentiellement à risque du fait de l'exposition à un cas suspecté, confirmé ou probable d'infection par le COVID-19?	Oui	Non
3.7	Les cas de COVID-19 et les symptômes et évolutions du virus sont-ils enregistrés et signalés à la direction de l'exploitation minière, aux collègues, au comité de sécurité et de santé, aux services de santé au travail et aux autorités de santé publique locales, régionales ou nationales?	Oui	Non
▶ 4. F	lygiène et nettoyage		
4.1	La direction de l'exploitation minière, en consultation avec les représentants des travailleurs, encourage-t-elle le respect des bonnes pratiques en matière d'hygiène sur le lieu de travail (par exemple, la désinfection régulière des environnements de travail, y compris la désinfection des outils et équipements, en particulier lors des changements d'équipe)?	Oui	Non

4.2	La direction de l'exploitation minière, en consultation avec les représentants des travailleurs, encourage-t-elle le respect des bonnes pratiques individuelles en matière d'hygiène (par exemple, se couvrir la bouche et le nez avec le pli du coude ou un mouchoir quand on tousse ou éternue) et la culture du lavage de mains et de la désinfection régulière des surfaces de travail, équipements et outils?	Oui	Non
4.3	Les affiches d'information concernant l'hygiène personnelle et le lavage de mains sont- elles bien visibles?	Oui	Non
4.4	Des masques faciaux adaptés sont-ils fournis et des mouchoirs en papier sont-ils facilement accessibles pour les personnes qui présentent un écoulement nasal ou toussent, et des poubelles fermées sont-elles prévues pour jeter les déchets en respectant les normes d'hygiène?	Oui	Non
4.5	Des distributeurs de désinfectant à base d'alcool ont-ils été placés à des endroits bien visibles autour du site et sont-ils remplis régulièrement?	Oui	Non
4.6	Des masques faciaux adaptés sont-ils fournis et des mouchoirs en papier sont-ils facilement accessibles pour les personnes qui présentent un écoulement nasal ou toussent, et des poubelles fermées sont-elles prévues pour jeter les déchets en respectant les normes d'hygiène?	Oui	Non
4.7	Toutes les zones du site sont-elles régulièrement désinfectées au moyen de produits de nettoyage appropriés et par un personnel de nettoyage dédié, en portant une attention particulière, entre autres, aux outils, équipements, commandes, machines, ascenseurs, monte-charges, matériels, véhicules, cages d'ascenseurs et de puits de tunnels, sièges de toilettes, tourniquets, rampes, poignées de porte, tables et chaises, téléphones, radios, postes de travail, salles de réunion et surfaces communes, écrans d'ordinateur et claviers, murs, sols et écrans, salles de repos, cafétérias, dortoirs, zones communes, casiers, installations et pièces d'ablution, et autres zones et équipements?	Oui	Non
4.8	Une attention particulière est-elle portée au mobilier, aux ustensiles, aux couverts et à la vaisselle des cuisines et cantines, ainsi qu'aux distributeurs automatiques, fontaines à eau et verres?	Oui	Non
4.9	Les installations utilisées fréquemment, les surfaces régulièrement en contact avec les mains et les équipements indiqués ci-dessus sont-ils désinfectés plus souvent, en particulier lors des changements d'équipe?	Oui	Non
4.10	Des procédures de nettoyage et de désinfection approfondies de tous les vêtements de travail, y compris les blouses, les bottes, les gants, les casques, les lunettes de protection, les masques respiratoires et autres équipements de protection individuelle ont-elles été mises en place?	Oui	Non
▶ 5. A	ccès au site et organisation du travail		
			Non
	Les accès non indispensables au site ont-ils été restreints au maximum? La direction de l'exploitation minière procède-t-elle au contrôle et à l'approbation	Oui	Non
5.1	de toutes les visites, tâches des sous-traitants et livraisons sur le site?	∐ Oui	∐ Non
	L'accès non programmé des travailleurs, sous-traitants, fournisseurs et visiteurs est-il restreint?	Oui	Non
	 Les déplacements des travailleurs en direction du site et en provenance de celui-ci sont-ils limités au maximum? 	Oui	Non

	Des mesures ont-elles été mises en place pour réduire le nombre de travailleurs présents sur le site?	Oui	Non
	• Les activités non essentielles ont-elles été réduites ?	Oui	Non
5.2	 Le travail à domicile ou télétravail depuis tout autre endroit est-il fortement encouragé? 	Oui	Non
	 Les heures supplémentaires et les appels d'urgence sont-ils limités au strict nécessaire? 	Oui	Non
	Des mesures ont-elles été mises en place pour éviter le rassemblement d'un grand nombre de travailleurs à certains endroits du lieu de travail, de façon à respecter la distanciation physique?	Oui	Non
	 L'exécution des tâches, les pauses et les réunions ont-elles été programmées et décalées afin de réduire le nombre de travailleurs présents à certains endroits du site? 	Oui	Non
5.3	 Des modalités d'horaires décalés et de division des équipes ont-elles été mises en place pour éviter le rassemblement de nombreux travailleurs dans la même zone? 	Oui	Non
	 Des mesures ont-elles été mises en place pour contrôler la circulation et les chemins piétons, de façon à réduire les rassemblements et à éviter que les travailleurs ne passent trop près les uns des autres? 	Oui	Non
	 Des plates-formes en ligne sont-elles utilisées autant que possible pour organiser des réunions ou les réunions se tiennent-elles à l'extérieur ou dans un espace suffisamment grand pour respecter la distanciation physique? 	Oui	Non
5.4	La planification des tâches tient-t-elle compte du fait que certains travailleurs sont plus à risque que d'autres (par exemple, des travailleurs de plus de 65 ans ou ceux qui présente des antécédents médicaux) et la possibilité a-t-elle été donnée à ces travailleurs de travailler à domicile, ou de s'organiser autrement?	Oui	Non
5.5	De manière générale, le travail a-t-il été organisé pour minimiser les risques (par exemple, en faisant en sorte que les travailleurs restent dans la même équipe et que les équipes soient séparées lors des changements)?	Oui	Non
	Les mesures de distanciation physique ont-elles été mises en place et clairement affichées, et sont-elles respectées?	Oui	Non
	Aux points d'entrée et de sortie du site?	Oui	Non
	Dans les couloirs et les ascenseurs?	Oui	Non
	Dans les salles d'attente et aux arrêts des transports vers le site?	Oui	Non
	À bord des bus et dans les transports?	Oui	Non
5.6	Dans les cages d'ascenseur et des puits de tunnels?	Oui	Non
	Dans les cabinets des véhicules utilisés sur le site?	Oui	Non
	Aux points de rassemblement et de réunion sur le site?	Oui	Non
	Dans les salles de réunion et les bureaux à espaces ouverts?	Oui	Non
	Dans les cafétérias et les kiosques?	Oui	Non
	Dans les salles de repos et près des casiers?	Oui	Non
	Dans les salles communes et les dortoirs?	Oui	Non

5.7	Les travailleurs sont-ils encouragés à utiliser des services d'assistance, nouveaux ou existants, pour signaler des anomalies?	Oui	Non
5.8	L'accès aux congés-maladie payés, aux indemnités de maladie et aux congés parentaux ou pour soins a-t-il été étendu conformément aux normes nationales, et les travailleurs en ont-ils été informés?	Oui	Non
▶ 6. V	oyage et déplacements		
6.1	Les voyages et les déplacements ont-ils été organisés de façon à limiter les risques tant pour les travailleurs des mines et des transports que pour les autres passagers?	Oui	Non
6.2	La direction de l'exploitation minière a-t-elle annoncé et informé tous les travailleurs que les voyages et les transports seraient limités au strict minimum?	Oui	Non
6.3	Les risques d'infection par le COVID-19 sont-ils évalués lorsque les voyages et les déplacements liés au travail sont programmés, et des alternatives sont-elles envisagées?	Oui	Non
6.4	La direction de l'exploitation minière collabore-t-elle avec les autorités de santé publique pour déterminer les modalités de dépistage des travailleurs avant qu'ils ne voyagent, dans le but de réduire le risque qu'une personne infectée et asymptomatique se rende, par avion ou véhicule, dans un autre pays ou dans une région éloignée?	Oui	Non
6.5	Avant de se rendre sur le site, est-il demandé aux travailleurs de déclarer qu'ils sont en bonne santé depuis sept (7) jours au moins (ou le nombre de jours définis par les autorités nationales), qu'ils n'ont mené aucune activité à haut risque (par exemple, entrer en contact avec des personnes infectées), et qu'ils s'engagent à informer la direction de l'exploitation s'ils tombent malade, ou si une personne de leur entourage tombe malade?	Oui	Non
	Des mesures ont-elles été prises pour limiter les allers-retours en avion et réduire les risques qui y sont liés?	Oui	Non
	 Des cycles de travail plus longs ont-ils été mis en place pour limiter la fréquence des déplacements, et pour échelonner l'arrivée et le départ des différentes équipes (compte dûment tenu d'autres éléments, tels que la fatigue)? 	Oui	Non
6.6	 La direction de l'exploitation, en collaboration avec les compagnies aériennes, envisage-t-elle la possibilité d'organiser des vols exclusivement réservés aux travailleurs et sous-traitants ou d'augmenter le nombre de vols charters à moyen terme? 	Oui	Non
	 La direction de l'exploitation exige-t-elle aux compagnies aériennes d'assurer que les mesures de distanciation physique et autres bonnes pratiques en matière de santé et d'hygiène sont appliquées sur tous les vols, conformément aux recommandations médicales? 	Oui	Non
	• Les messages de sécurité fournis pendant les vols charters ont-ils été modifiés pour inclure les aspects relatifs aux mesures de santé et d'hygiène concernant le virus?	Oui	Non

	Des mesures ont-elles été prises pour réduire les risques liés aux allers-retours effectués par les travailleurs depuis des villes ou des camps voisins à bord d'un véhicule?	Oui	Non
	 Des dispositifs ont-ils été mis en place pour examiner les voyageurs avant qu'ils ne montent à bord d'un bus? 	Oui	Non
6.7	 La direction de l'exploitation, en collaboration avec les fournisseurs de services publics de transport, envisage-t-elle la possibilité d'assurer un transport réservé exclusivement aux travailleurs et aux sous-traitants, ou de recourir davantage à des fournisseurs privés de services de transport routier à moyen terme? 	Oui	Non
	 La direction de l'exploitation exige-t-elle aux fournisseurs de services de transport routier d'assurer que les mesures de distanciation physique et autres bonnes pratiques en matière de santé et d'hygiène sont appliquées, conformément aux recommandations médicales? 	Oui	Non
6.8	Les travailleurs résidentiels utilisent-ils leurs propres véhicules pour se rendre sur le site, et le partage des véhicules de fonction est-il temporairement évité?	Oui	Non
▶ 7. L	ogement		
7.1	La majorité des travailleurs sont-ils logés dans des camps ou villages fermés, et le recours aux logements collectifs individualisés (par exemple, des hôtels ou des maisons privées) est-il limité au maximum?	Oui	Non
7.2	La pratique de location de matelas partagés a-t-elle été réduite?	Oui	Non
7.3	Le camp ou village est-il nettoyé et désinfecté régulièrement par un personnel de nettoyage dédié, compétent et formé, conformément aux bonnes pratiques, normes nationales et orientations relatives au COVID-19?	Oui	Non
7.4	Les déplacements à l'intérieur des camps et l'accès aux réfectoires et autres installations sont-ils programmés et échelonnés afin de limiter les contacts?	Oui	Non
7.5	Le contrôle du respect des mesures de distanciation physique a-t-il été mis en œuvre dans les camps d'hébergement (par exemple, en ce qui concerne les modalités de couchage, les places assises dans les réfectoires, ou la fourniture de services de restauration à emporter)?	Oui	Non
7.6	Les travailleurs ont-ils été informés des lieux et des modalités possibles de loisirs en dehors de leurs heures de travail, de la conduite à tenir pour respecter la distanciation physique et des mesures de contrôle d'hygiène, des attentes de la direction de l'exploitation concernant le comportement que les travailleurs devraient adopter et du type d'interaction qu'ils devraient avoir avec la communauté locale pour agir en toute sécurité?	Oui	Non
7.7	L'accès aux communautés comprenant des groupes à haut risque est-il restreint?	Oui	Non

▶ 8. Fournisseurs et sous-traitants

Le plan de préparation et d'intervention face au COVID-19 prévoit-t-il la gestion des relations avec les divers fournisseurs et sous-traitants de sorte qu'il s'applique à tous les travailleurs, quels que soient leurs statuts ou les modalités de leurs contrats? Les fournisseurs et sous-traitants essentiels sont-ils soumis aux mêmes exigences que les autres travailleurs sur le site (y compris les contrôles sanitaires et les déclarations)? La direction de l'exploitation cherche-t-elle activement à faire respecter les pratiques et contrôles de santé et d'hygiène par les fournisseurs et sous-traitants? Des mesures ont-elles été mises en place pour aider les livreurs, conducteurs de camions et autres travailleurs dans le domaine du transport à réduire le contact direct avec d'autres travailleurs aux points de transfert et à appliquer les pratiques d'hygiène personnelle (tels que le lavage de main et l'utilisation de gels antibactériens)? Des mesures ont-elles été mises en place pour aider les livreurs, conducteurs de camions et autres travailleurs dans le domaine du transport à réduire le contact direct avec d'autres travailleurs dans le domaine du transport à réduire le contact direct avec d'autres travailleurs dans le domaine du transport à réduire le contact direct avec d'autres travailleurs dans le domaine du transport à réduire le contact direct avec d'autres travailleurs dans le domaine du transport à réduire le contact direct avec d'autres travailleurs dans le domaine du transport à réduire le contact direct avec d'autres travailleurs dans le domaine du transport à réduire le contact direct avec d'autres travailleurs dans le domaine du transport à réduire le contact direct avec d'autres travailleurs dans le domaine du transport à réduire le contact direct avec d'autres travailleurs dans le domaine du transport à réduire le contact direct avec d'autres travailleurs dans le domaine du transport à réduire le contact direct avec d'autres travailleurs dans le domaine du transport à réduire le contact direct ave				
relations avec les divers fournisseurs et sous-traitants de sorte qu'il s'applique à tous les travailleurs, quels que soient leurs statuts ou les modalités de leurs contrats? Les fournisseurs et sous-traitants essentiels sont-ils soumis aux mêmes exigences que les autres travailleurs sur le site (y compris les contrôles sanitaires et les déclarations)? La direction de l'exploitation cherche-t-elle activement à faire respecter les pratiques et contrôles de santé et d'hygiène par les fournisseurs et sous-traitants? Des mesures ont-elles été mises en place pour aider les livreurs, conducteurs de camions et autres travailleurs dans le domaine du transport à réduire le contact direct avec d'autres travailleurs aux points de transfert et à appliquer les pratiques d'hygiène personnelle (tels que le lavage de main et l'utilisation de gels antibactériens)? Des mesures ont-elles été mises en place pour aider les livreurs, conducteurs de camions et autres travailleurs dans le domaine du transport à réduire le contact direct avec d'autres travailleurs aux points de transfert et à appliquer les pratiques d'hygiène personnelle (tels que le lavage de main et l'utilisation de gels antibactériens)? Les travailleurs chargés de gérer les produits entrants sont-ils formés en ce qui concerne les risques et les mesures de contrôle à appliquer lors de la manipulation de pièces, de matériaux et d'emballages?				
les autres travailleurs sur le site (y compris les contrôles sanitaires et les déclarations)? La direction de l'exploitation cherche-t-elle activement à faire respecter les pratiques et contrôles de santé et d'hygiène par les fournisseurs et sous-traitants? Des mesures ont-elles été mises en place pour aider les livreurs, conducteurs de camions et autres travailleurs dans le domaine du transport à réduire le contact direct avec d'autres travailleurs aux points de transfert et à appliquer les pratiques d'hygiène personnelle (tels que le lavage de main et l'utilisation de gels antibactériens)? Des mesures ont-elles été mises en place pour aider les livreurs, conducteurs de camions et autres travailleurs dans le domaine du transport à réduire le contact direct avec d'autres travailleurs aux points de transfert et à appliquer les pratiques d'hygiène personnelle (tels que le lavage de main et l'utilisation de gels antibactériens)? Les travailleurs chargés de gérer les produits entrants sont-ils formés en ce qui concerne les risques et les mesures de contrôle à appliquer lors de la manipulation de pièces, de matériaux et d'emballages?	8.1	relations avec les divers fournisseurs et sous-traitants de sorte qu'il s'applique à tous les	Oui	Non
Des mesures ont-elles été mises en place pour aider les livreurs, conducteurs de camions et autres travailleurs dans le domaine du transport à réduire le contact direct avec d'autres travailleurs aux points de transfert et à appliquer les pratiques d'hygiène personnelle (tels que le lavage de main et l'utilisation de gels antibactériens)? Des mesures ont-elles été mises en place pour aider les livreurs, conducteurs de camions et autres travailleurs dans le domaine du transport à réduire le contact direct avec d'autres travailleurs dans le domaine du transport à réduire le contact direct avec d'autres travailleurs aux points de transfert et à appliquer les pratiques d'hygiène personnelle (tels que le lavage de main et l'utilisation de gels antibactériens)? Les travailleurs chargés de gérer les produits entrants sont-ils formés en ce qui concerne les risques et les mesures de contrôle à appliquer lors de la manipulation de pièces, de matériaux et d'emballages?	8.2	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Oui	Non
camions et autres travailleurs dans le domaine du transport à réduire le contact direct avec d'autres travailleurs aux points de transfert et à appliquer les pratiques d'hygiène personnelle (tels que le lavage de main et l'utilisation de gels antibactériens)? Des mesures ont-elles été mises en place pour aider les livreurs, conducteurs de camions et autres travailleurs dans le domaine du transport à réduire le contact direct avec d'autres travailleurs aux points de transfert et à appliquer les pratiques d'hygiène personnelle (tels que le lavage de main et l'utilisation de gels antibactériens)? Les travailleurs chargés de gérer les produits entrants sont-ils formés en ce qui concerne les risques et les mesures de contrôle à appliquer lors de la manipulation de pièces, de matériaux et d'emballages?	8.3		Oui	Non
 camions et autres travailleurs dans le domaine du transport à réduire le contact direct avec d'autres travailleurs aux points de transfert et à appliquer les pratiques d'hygiène personnelle (tels que le lavage de main et l'utilisation de gels antibactériens)? Les travailleurs chargés de gérer les produits entrants sont-ils formés en ce qui concerne les risques et les mesures de contrôle à appliquer lors de la manipulation de pièces, de matériaux et d'emballages? 	8.4	camions et autres travailleurs dans le domaine du transport à réduire le contact direct avec d'autres travailleurs aux points de transfert et à appliquer les pratiques d'hygiène	Oui	Non
8.6 concerne les risques et les mesures de contrôle à appliquer lors de la manipulation de pièces, de matériaux et d'emballages?	8.5	camions et autres travailleurs dans le domaine du transport à réduire le contact direct avec d'autres travailleurs aux points de transfert et à appliquer les pratiques d'hygiène	Oui	Non
▶ 9. Communautés minières et peuples autochtones	8.6	concerne les risques et les mesures de contrôle à appliquer lors de la manipulation de	Oui	Non
	▶ 9. C	ommunautés minières et peuples autochtones		

	La direction de l'exploitation évalue-t-elle l'incidence du COVID-19 sur la santé et le bien- être de la communauté locale et des peuples autochtones afin de déterminer de quelle façon et à quel endroit elle peut, le cas échéant, fournir un appui?	Oui	Non
9.1	 L'évolution des données montre-t-elle une diminution des cas et du taux de mortalité liés au COVID-19 dans le temps? 	Oui	Non
5.1	• Les campagnes et programmes publics de prévention ont-ils été menés à bien?	Oui	Non
	• Le dépistage du COVID-19 est-il disponible et mis en œuvre?	Oui	Non
	• Le système de santé local est-il résilient et dispose-t-il de ressources suffisantes?	Oui	Non
	A-t-on constaté une incidence négative sur les taux de pauvreté et d'emploi?	Oui	Non
	• Le risque que le COVID-19 débouche sur des conflits au niveau local a-t-il été évalué?	Oui	Non
9.2	La direction de l'exploitation minière a-t-elle établi des moyens de communication avec les institutions de santé locale ou régionale afin de coordonner les mesures de lutte contre la pandémie (par exemple, signaler les cas, coordonner les activités de dépistage et la recherche des contacts, et gérer les cas et les décès conformément au protocole de santé nationaux)?	Oui	Non

9.3	Les moyens de communication existants avec les communautés locales et les peuples autochtones sont-ils utilisés pour faire connaître les mesures de lutte contre le COVID-19 mises en place par l'exploitation, et pour fournir des informations relatives à la prévention du COVID-19 aux communautés dans les langues locales et de manière adaptée aux spécificités culturelles?	Oui	Non
9.4	Des arrangements ont-ils été conclus avec les dirigeants des communautés et des peuples autochtones afin de réduire le contact avec des populations vulnérables tout en conservant une forte participation locale, y compris l'aide à la planification sanitaire organisée par la communauté et le déroulement de l'activité économique locale?	Oui	Non
9.5	Des mesures d'hygiène strictes sont-elles mises en place et appliquées afin de prévenir la transmission par le personnel chargé d'assurer les services essentiels aux communautés locales et aux peuples autochtones?	Oui	Non
9.6	Des modalités de prévention de la transmission du COVID-19 ont-elles été mis en place à l'intention des membres de peuples indigènes travaillant sur le site qui retournent dans des communautés vulnérables?	Oui	Non
9.7	La création de fonds visant à aider les communautés locales et les services de santé locaux a-t-elle été envisagée?	Oui	Non
9.8	Existe-t-il des mécanismes, existants ou nouveaux, permettant aux membres de la communauté et à d'autres parties prenantes de fournir un retour et de demander des informations supplémentaires en ce qui concerne les modalités de prévention?	Oui	Non
9.9	Les membres de la communauté disposent-il d'un moyen de mise en contact immédiate avec les sites (par exemple, par téléphone) en cas d'éventuelle réclamation liée au COVID-19?	Oui	Non

Coordonnées

Organisation internationale du Travail Route des Morillons 4 CH-1211 Genève 22 Suisse

Département des politiques sectorielles E: covidresponsesector@ilo.org